



HAL
open science

Cent ans après sa fondation, le Liban est un Etat failli et une nation expatriée

Jean Clam

► **To cite this version:**

Jean Clam. Cent ans après sa fondation, le Liban est un Etat failli et une nation expatriée. Mouchir Basile Aoun; Charles Chartouni; Antoine Fleyfel. Pour un nouveau pacte au Liban. Lectures critiques et perspectives, L'Harmattan, 2021, Pensée religieuse et philosophique arabe, 978-2-343-23503-5. hal-03505560

HAL Id: hal-03505560

<https://hal.science/hal-03505560v1>

Submitted on 31 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cent ans après sa fondation, le Liban est un Etat failli et une nation expatriée.

La faillite du Liban résident crée la crise morale et la chance de constitution du Liban diasporique.

(Jean Clam, CNRS-EHESS, Paris)

I La ruine du Grand Liban le réduit à une aspiration au Grand changement

Une très grande majorité du peuple libanais, à travers toutes ses communautés, **aspire** aujourd'hui à un **changement politique radical**.

Cette aspiration est déterminée par la **faillite** évidente **du système politique** actuel, incapable de faire respecter la Constitution et les lois et de fournir à ses citoyens les services élémentaires dont tout Etat a la charge.

La population libanaise a **perdu toute confiance** en ses élites politiques et arrive à la limite de sa résilience.

Ses **conditions de vie** aujourd'hui se sont dégradées à tel point qu'elles sont devenues pour un très grand nombre tout simplement **insoutenables**.

Pour la première fois, c'est l'ensemble de la "classe politique", **sans distinction de l'appartenance communautaire** de ses différents leaders, qui est rendue responsable d'une série de faillites scandaleuses qui ont porté le désespoir et la ruine dans presque toutes les familles du pays.

Pour la première fois, c'est **l'ensemble de la population** libanaise, sans distinction d'appartenance confessionnelle et de région de résidence, qui est **touchée par la faillite** générale de l'Etat. Celle-ci est devenue la faillite économique et financière de presque tous les ménages libanais.

Dans toutes les communautés, c'est un **égal et complet rejet des chefs politiques** de toutes les communautés qui s'exprime fortement ("**killun ya3ni killun**" – "tous veut dire tous").

Autour de ce rejet s'est formé une sorte de consensus populaire général et **le cri de ralliement** d'un mouvement de contestation social permanent auquel les jeunes militants qui sont au premier rang de ses manifestations ont donné le nom de **Révolution**.

II. Les voies de la faillite

§ La dissociation entre le système politique et la société civile

Très peu d'Etats du monde, même parmi les faillis, ont atteint une telle **dissociation entre leur système politique et la société civile** dont il est en principe l'expression organisatrice collective.

La **politique** au Liban a tendu, depuis le début de la guerre civile en 1975, à devenir non plus **l'affaire** d'une société démocratiquement organisée, mais celle **de spécialistes** de sa gestion selon des principes complexes.

La **fonction essentielle** de ces élites politiques est de **négoier des formules d'équilibre** entre les différentes puissances régionales dont elles sont les alliés, les agents ou les proxies. Le système politique libanais n'a cessé d'être un **système outrancièrement pénétré** par ces influences et leurs interventions – militaires, diplomatiques, financières et économiques –, massives par moments, dans ses affaires et parfois sur son territoire.

Ce système politique est par ailleurs **intrinsèquement complexe** en raison de la multiplicité et de la variété de ses composantes ethniques, culturelles et religieuses, fort subtiles dans la pratique de politiques d'alliance oscillant selon l'évolution des rapports de force internes et externes.

Cela le rend **particulièrement opaque, peu intelligible** pour la population concernée, laquelle se livre à sa manière, suivant l'exemple des politiques et des médias, à toutes sortes de spéculations, foncièrement stériles et frustrantes, sur les politiques hyperconflituelles et complexes des puissances internationales et régionales.

Dans cette configuration du processus politique, la société civile vit de sa vie propre. Elle laisse être la politique ce qu'elle est et la politique la laisse vaquer à ses affaires.

La **loi de disjonction du bien-être économique** et matériel assurée par la société civile à elle-même et à sa classe politique, d'une part, de **l'activité de la politique** dans son propre champ, de l'autre, régit cet ensemble.

§ La faillite du système politique: l'Etat-butin

Le Liban, comme beaucoup de sociétés multiethniques (ou multinationales ou multiculturelles), recourt à un système de **partage du pouvoir** pour rendre possible, dans la justice et l'équité, le vivre en commun des différents groupes qui le composent.

Dès le moment que ce genre de sociétés **rejettent** le modèle d'une **domination** hégémonique de l'une ou d'une alliance de ses composantes sur l'ensemble des autres, elles s'engagent sur la voie d'un tel partage du pouvoir.

Ce partage répartit entre celles-ci, souvent selon un **principe de quotas** (que les théoriciens des systèmes consociationnels ont appelé *Proporz*) différentes positions dans les différents domaines du pouvoir (législatif, exécutif, administratif et judiciaire).

Ces positions représentent une sorte de **prérogatives revenant au groupe** qui les détient et qui sont de nature à le garantir contre une éventuelle volonté d'assujettissement de la part de l'un ou l'autre de ses associés dans le pacte social multinational.

Le **partage du pouvoir** entre les communautés libanaises issu des arrangements en principe

provisoires de la Constitution et du Pacte national s'est **foncièrement perverti** avec le temps – surtout depuis la fin de la guerre et la mise à jour du contrat social libanais dans les accords de Taef de 1990.

Au lieu de constituer un système **de participation active** et équitable des différentes composantes nationales à l'édification de l'Etat, à l'élaboration et l'application de ses lois, à la négociation et l'exécution de ses politiques, aux impulsions qui en sont données à ses administrations;

au lieu d'un tel système de construction consciencieuse et zélée de l'Etat par tous ceux qui y ont des parts substantielles de pouvoir et d'influence, le partage du pouvoir dans la politique libanaise est devenu un **dépeçage de l'Etat** lui-même par les différentes communautés qui s'en répartissent les dépouilles.

L'**Etat** est là pour être partagé comme un **butin**, comme un ensemble de ressources qui ne sont là que pour être appropriées par les participants au partage – ou à la curée, faudrait-il dire.

L'objectif de l'action politique de ces participants se réduit à l'**appropriation de la plus grande part de l'Etat** qu'ils peuvent à chaque fois s'attribuer – face à la résistance des autres composantes.

Une fois appropriée, cette part suscite un nouvel effort de **maximisation de la possession et du rendement**: les différentes parties vives de l'Etat sont mises à rançon, exploitées de manière à donner le plus grand rendement possible aux communautés, aux intérêts et aux individus qui se les ont accaparées.

Les **ministères** sont ainsi répartis entre les communautés et chacune s'empresse à faire de ceux qui lui échoient le plus grand gain.

C'est à ce niveau que les **élites politiques** communautaires entrent en action comme les plus sincères et les plus fiables **défenseurs** de leur public, c'est-à-dire de leur communauté, ou de leur **clientèle** communautaire.

En réussissant à s'arroger des ministères importants, régaliens, fortement convoités, à forte plus-value financière, ils font preuve d'astuce et de force et acquièrent leur légitimité de '**zaims**'.

Ils font la fierté de leur communauté qui se voit vigoureusement défendue par eux.

Leur succès en cours de mandat se mesure à leur **capacité de "rincer" un ministère au profit de leurs clients**, de lui faire rendre pour eux le maximum de places, de commissions, d'avantages, d'opportunités d'affaires, de crypto-taxation, de racket,..., et pour le ministre lui-même le maximum de prestige et d'enrichissement personnel par le biais d'intermédiations monnayées selon toutes les figures imaginables de la prévarication.

L'Etat ne peut être, dans le cadre de ce système de mise en **coupe réglée** de son domaine par ses plus éminents agents, qu'une dépouille que tout le monde se dispute et s'arrache. Le système va jusqu'à rendre négociables, marketables, échangeables et **aliénables** les différents constituants de sa **souveraineté**.

Ainsi, certains acteurs politiques vont jusqu'à céder ces éléments majeurs de la souveraineté étatique en échange de postes gouvernementaux ou d'une magistrature suprême – qui n'a plus, dès lors, de celle-ci que le nom.

L'Etat au Liban n'est nullement conçu, tant par les élites politiques qui l'"occupent" que par

l'opinion publique qui les suit, comme l'instance souveraine d'organisation de la vie collective selon les principes de la Constitution, garante des droits et des libertés ; ni comme cet appareil multi-institutionnel dont la fin est de fournir la base infrastructurelle de tous les services nécessaires à l'épanouissement matériel et moral des individus ainsi qu'à la prospérité et de la collectivité;

mais bien comme un **objet de rapine** sur lequel s'engraisse légitimement celui qui arrive, grâce à son astuce ou sa force (armée) intimidante, à s'en approprier les meilleures ressources.

Accessoirement, cet Etat pourra fournir à l'ensemble des citoyens un minimum de services essentiels et dans des qualités elles-mêmes minimales.

L'Etat libanais aujourd'hui rappelle les **systèmes d'affermage** de provinces ou de collectes du fisc qui ont existé dans les empires (romain, ottoman,...) ou l'Ancien-Régime (en Europe) dans lesquelles l'administration de ces ressources était dévolue à des chefs de clans ou de familles.

A la différence des empires et des systèmes politiques cités, le **Liban** n'a **pas la résilience** qui lui permettrait **de perdurer** malgré la livraison de son Etat-butin à l'avidité de ses élites et à l'improductivité de son économie.

Longtemps ces **élites** se sont crues à **l'abri de la faillite** à cause du "besoin" qu'avait du Liban et de sa stabilité le système géopolitique régional avec ses rivalités et ses conflits.

Ces élites ont en un sens marketé cette **plus-value géopolitique** et l'ont échangé contre des soutiens financiers qui ont alimenté le surendettement phénoménal de l'Etat tout au long des trente dernières années.

Aujourd'hui cette **"rente" de situation** arrive, avec les changements géopolitiques qui ont suivi la fin de la guerre syrienne, à **épuisement**.

III. LES CONSEQUENCES

§ Faillite du système, fin de la dissociation et de ses aménités, inéluctabilité du changement

Le pays est aujourd'hui au pied du mur et réalise la **fin des illusions** où il s'est entretenu pendant trente ans.

Il réalise que son bien-être et sa prospérité étaient construits sur du sable, que son enrichissement était factice et trompeur.

Les Libanais pensaient que la **dissociation** entre l'économique et le politique, entre le bien-être et le conflit permanent, pouvait être **maintenue indéfiniment** – dans une sorte d'arrangement flottant.

De fait, la prospérité matérielle se construisait, pour beaucoup, sur une politique financière et monétaire frisant l'absurde.

La **faillite** de l'ensemble **du système bancaire** a été **entraînée par** la politique de la **Banque centrale** qui encourageait les banques libanaises à financer l'endettement indéfini de l'Etat. En servant des intérêts complètement irréalistes par rapport à la performance de l'économie libanaise et strictement suicidaires au vu de l'irresponsabilité et la corruption intrinsèques au système politique, elle entretenait l'**illusion d'une prospérité** et d'un *way of life* qui confirmaient les bénéfices de la société à rester pleinement dissociée du processus politique.

Or, l'**aménité** de la vie libanaise, qui nourrissait pour une part importante l'**attachement** des Libanais **à leur vie au pays**, était liée à la fourniture d'un standard de confort que peu de sociétés pouvaient se payer.

L'existence d'une **force de travail étrangère**, corvéable à merci (employés de maisons de toutes nationalités, ouvriers syriens ou égyptiens), payée d'une fraction quasi négligeable d'un revenu moyen, est au fondement d'un **confort de vie** que le Libanais ne pouvait trouver dans aucun autre pays – une vie déchargée presque de toute la pénibilité intrinsèque à la vie contemporaine, qui ne connaît plus de domesticité fournissant un travail presque servile. Aujourd'hui le **trade-off** entre **abandon de la politique** aux politiciens **et** mise à profit des chances de **prospérité** économique et d'**aménité** de la vie quotidienne **ne fonctionne plus**. Les équations sur lesquelles la politique libanaise et sa désertion sociale pouvaient reposer ont été balayées par la conjonction des crises du système politique et du système économique.

La **dissociation** est devenue **impossible**. Nous assistons à sa fin.

Les **faillites** simultanées de l'Etat, du système financier et de l'économie réelle excluent le maintien d'un statu quo quelconque. Elles rendent le changement, et le **changement radical, inéluctable**.

Ce **changement** est assez facile à figurer aujourd'hui, non pas dans son détail et sa concrétion, mais dans son allure générale. Cette figuration est en dernière analyse élémentairement binaire:

Soit les différentes interventions et pressions internationales réussissent à initier une **transition politique** qui conduise le système à une **réforme interne** qui le sorte des contradictions et des blocages qui l'ont marqué et l'ont finalement mené à sa ruine; **soit** il est abandonné et s'abandonne lui-même à une "**évolution vénézuélienne**" qui l'enfoncé indéfiniment dans la pauvreté et l'anarchie.

Dans les deux cas, un **enjeu migratoire** spécifiquement libanais est engagé:

dans le cas de la transition, le pays aura besoin de sa **diaspora**, tant pour aider à **absorber les chocs** économiques touchant ses proches au pays que pour **contribuer** à la mise en œuvre **de la transition** politique et économique comme telle.

Dans le cas du **pourrissement** et du dépérissement, la diaspora sera sollicitée pour **aider** encore une fois la population résidente **à survivre** dans la détresse ainsi que pour faciliter la **sortie** d'une proportion importante **de la population** hors du pays et son accueil dans les **pays d'émigration** où elle est installée.

C'est là que nous arrivons au cœur de notre propos qui est celui du rôle que la diaspora libanaise doit jouer dans les circonstances actuelles et à l'horizon des changements irréversibles dont les causes viennent d'être esquissées.

IV. APPROCHE DE L'EMIGRATION LIBANAISE

§ Un descriptif

L'**émigration** libanaise est un phénomène très particulier au pays qui l'émet et à sa culture. On ne connaît au Proche et Moyen-Orient pas d'autres exemples de populations engagées, depuis le milieu du 19^e siècle, dans un mouvement migratoire de cette intensité et de cette variété.

Ce phénomène a touché au Liban des **populations minoritaires** qui ont avec le temps constitué dans les pays d'accueil des **diasporas** relativement **nombreuses** et parfois **prospères** et influentes.

Cependant le **phénomène migratoire** qui a été déclenché par la **guerre civile** en 1975, s'il s'inscrit dans la continuité de la tradition et de la culture libanaises de l'émigration, inaugure une évolution d'un **genre nouveau**.

Il a lieu dans un contexte de guerre civile protractée qui, en détruisant l'édifice étatique du Mandat et de l'Indépendance et en livrant les différentes régions du pays aux milices et à leur gouvernement chaotique et arbitraire, a **surtout touché** la **classe moyenne** et l'a incitée de plus en plus fortement à partir.

Si dans les trente années qui ont suivi la **fin de la guerre** civile le pays a connu diverses phases de stabilité et de prospérité, il s'est cependant installé dans le **système politique** décrit plus haut. Ce système **ne pouvait** fournir durablement la base politique, civile et économique nécessaire à attirer et **ancrer sur place** des **classes moyennes** prospères.

Depuis le début de la guerre civile jusqu'à aujourd'hui l'**émigration** représente un "**vote avec les pieds**" de ces classes moyennes.

Tout au long de ces 45 années le pays et ses classes moyennes ont joué pour ainsi dire au jeu suivant:

avec ses **traditions éducatives** et ses établissements d'enseignement scolaire et universitaire d'excellence, le pays a fonctionné, à la faveur de la profonde dissociation de la politique et de la société en lui, comme une **serre de culture** d'une **classe moyenne ambitieuse** et ouverte au monde;

confrontée à un **système politique** qui l'**empêchait** de concevoir sereinement un **avenir** pour ses enfants dans le pays où cette éducation et cette ouverture ont pu être acquises, cette classe moyenne s'est toujours à nouveau orientée vers des **choix d'émigration** provisoire, puis définitive.

L'ensemble a fonctionné comme une **pompe de refoulement** de cette population hors du pays, alimentant des diasporas installées depuis 1975 dans une variété de pays d'accueil et partageant avec les nouveaux arrivants les motifs de son éloignement du pays.

On peut dire que le système libanais de la **dissociation du politique et du social** a **créé cette pompe de refoulement** expatriant depuis presque deux générations, par vagues régulières, des portions importantes **de la classe moyenne** de toutes les communautés.

§ En effet, la situation de la **classe moyenne** comme pilier de la productivité économique l'a placée dans une position **particulièrement dissociée de la politique**.

Elle est la **classe typique du 'Laissez-faire'** politique: c'est à elle que les élites politiques s'adressent quand elles se louent d'être, à la différence de celles de la plupart des pays arabes, libérales et promotrices de la diversité.

Elle est la **classe objet de la dissociation** du politique dans le sens où celui-ci veut lui laisser toute latitude dans ses choix éducatifs et économiques, tant qu'elle ne s'intéresse pas à son domaine et ne réclame pas de participation dans ses choix.

Elle incarne le **dynamisme culturel et économique** et assure l'essentiel de la **création de la richesse** dans le pays.

Ses **diasporas** sont, de leur côté, par les **transferts** de devises au profit de leurs proches et les **investissements** directs ou indirects dans l'économie du pays, des contributrices de premier plan à la richesse et la prospérité de celui-ci.

§ Les **classes populaires**, par contre, sont le **bassin** par excellence **du clientélisme politique**. C'est là que se retrouvent les individus, les familles et les groupes qui dépendent de la politique pour trouver des emplois, des revenus de toute sorte; c'est vers eux essentiellement que se fait le "**trickling**" des rentes financières des élites politiques et mafieuses.

Tant que le système politico-économique, avec sa **dissociation** de la politique et des classes moyennes, est fonctionnel, les **classes populaires** sont **satisfaites** et maintiennent leurs allégeances envers les leaders communautaires.

Les **crises** du système privent ces clients d'une partie de leurs revenus. Elles **mettent sous tension les élites politiques** en les pressant de rétablir les anciens flux.

Ces élites cherchent en général, dans ces conditions, à accroître l'intensité de la dissension politique et de convoquer le spectre de la guerre civile, produisant le double effet, d'une part, de la dissuasion de leurs adversaires d'aller aux extrêmes de la confrontation, de l'autre, de la **revigoration des allégeances** de leurs clientèles **par la polarisation** communautaire des conflits. Au bout de la perspective se situe le recyclage de ces clientèles dans un conflit civil armé lorsque les élites politiques ne trouvent plus d'autre issue aux tensions existantes.

Or, dans les **systèmes** politiques **démocratiques et libéraux**, **classes moyennes et classes populaires** sont dans une **interaction** qui fait des premières des lignes de défense solides contre toutes les tentatives de faire dérailler la dynamique d'une **généralisation de la prospérité** et de creuser davantage les écarts entre les très riches et les autres; elle installe dans les secondes un potentiel de **trajectoires** sociales **ascensionnelles** qui donne au système politique démocratique, avec sa valeur constitutive de l'égalité, une légitimité forte et durable.

Ce genre d'**interaction sociale** est complètement **absente dans le système politique libanais** qui ne connaît que des **différenciations communautaires** et leur organisation verticale, c'est-à-dire une organisation qui leur permet de s'élever sans jamais cependant se

toucher. Les communautés confessionnelles forment des **édifices politiques séparés et verticaux** qui à aucun moment ne laissent se toucher et interagir productivement dans l'horizontalité de leurs intérêts et de leurs affinités deux groupes de différentes catégories socio-économiques et politiques.

V. THESESES

§ La **thèse** et la **ligne d'action** défendues ici, dans le prolongement de l'analyse extrêmement concise que nous donnons du système politique libanais et de sa caractéristique dissociationnelle, est la suivante:

La **diaspora libanaise** partout dans le monde doit **revendiquer** un **statut** constitutif **de corps politique à part entière** faisant partie, sans diminution aucune de ses droits, du corps politique vivant sur le sol libanais.

Au-delà de toute reconnaissance par le système politique libanais de ce qu'elle est constitutionnellement et légalement, elle doit se doter d'**institutions** qui lui donnent la **stature** d'un acteur politique de plein droit.

En effet, notre conviction est que la vie politique d'un pays comme le Liban doit se jouer tout aussi légitimement et efficacement à l'intérieur des frontières de son territoire que dans les périmètres de ses communautés émigrées.

Les **diasporas libanaises** doivent se constituer en **corps politique équilégitime et équipotent au corps politique résident**.

§ Pour expliquer **comment se fonde ce droit**, laissons contraster la situation actuelle avec la revendication que nous formulons.

Les **réformes récentes du droit électoral libanais**, promues sous la pression de partis politiques qui, comme décrit plus haut, se font les champions et exploitent les frustrations de communautés qui forment leur bassin d'allégeance, vont dans le **bon sens, sans** se faire cependant dans le **bon esprit**.

Ces réformes permettent aux diasporas de participer aux élections législatives tenues, selon les conjonctures, à leur date ou aux dates de leurs reports, au pays.

Elles attendent de ces diasporas de profiter de ce rééquilibrage confessionnel pour conforter les partis qui s'en attribuent le mérite et perpétuer la logique du système politique et de l'emprise complète de ses élites sur lui.

L'**esprit** dans lequel ce droit doit être acquis est dans notre approche tout différent. Il doit d'abord se ressourcer à la reconnaissance de la légitimité de l'émigration libanaise comme une diaspora de **taille, de nature et d'orientation** spécifiques.

Peu de nations dans le monde possèdent des **diasporas** qui, numériquement, **dépassent** la **population résidente**.

La **constance du phénomène migratoire** libanais depuis plus d'un siècle et demi, sa transformation depuis le début de la **guerre civile** en une **désertion d'un système politique dissociationnel** ont alimenté et massifié les diasporas libanaises dans toutes les parties du monde, leur donnant un volume et une importance dépassant ceux de la population restée au pays.

Il faut, en outre, insister sur le fait que **depuis 1975 l'émigration** libanaise, contrairement à ce qui peut en paraître, n'est pas une option à laquelle une population se voit poussée, comme cela a été très souvent le cas dans les mouvements migratoires du monde moderne, par l'exigüité des ressources de ses territoires, l'oppression par des puissances expansionnistes ou les conflits politiques et militaires externes; elle est en elle-même un **acte politique de protestation** en un sens interne contre la disruption du système politique par la guerre civile et son accaparement par les élites miliciennes établies depuis comme les élites régentes d'un processus qui ne concerne qu'elles.

Les premières à être touchées, et le plus sévèrement, par la pression à l'émigration, les **classes moyennes** se sont retrouvées dans un **espace d'exténuation** politique qui les a complètement **absentéisées**. Elles en ont été très profondément **désorientées** et se sont depuis fondues dans cette irrelevance politique. Elles l'ont assumée comme leur **condition (a)politique invétérée** et en ont revêtu l'habitus de détachement, de passivité et de fatalisme qui caractérise des populations qui ont cessé d'espérer.

Le Liban, devenant de plus en plus depuis 1975 l'arène de toutes les rivalités et de tous les conflits *by proxy* du Proche-Orient, leur est apparu – comme à la plupart des observateurs internes et externes à cette région – comme une **terre de malédiction**, décevant systématiquement toutes les espérances que l'évolution des conjonctures et des conflits ont pu, à un moment, faire germer.

Désorientation, découragement, désespérance et fatalisme de la malédiction ont déterminé un impressionnant **évanouissement** de l'ensemble des diasporas de la guerre civile **dans l'inexistence tant politique que sociale**.

Elles se sont très sérieusement **appliquées à "disparaître"** dans leurs pays et leurs milieux d'accueil, c'est-à-dire à s'y intégrer si exemplairement que la part d'identité transportée avec eux du pays d'origine a été occultée ou ensevelie sous la nouvelle identité nationale et culturelle acquise.

Elles montrent ainsi une **très faible disposition à l'identification par l'origine**, à la revendication d'une identité double, à l'**épanouissement en elle** et à la **création d'institutions** et d'associations qui lui donnent existence et profil et lui permettent de stimuler de manière constante et durable un intérêt et une participation actifs à la vie nationale au pays.

C'est ainsi qu'elles apparaissent dans un **fort contraste avec d'autres diasporas** avec lesquelles elles auraient bien des points communs, telles les diasporas arménienne, juive, polonaise ou irlandaise. Alors que celles-ci n'ont aucune réticence à s'affirmer comme pleinement identifiées par leur origine et à déployer fièrement une transmission active de celle-ci à leurs enfants et leurs petits-enfants, les diasporas libanaises de la guerre civile sont

soucieuses en tout premier lieu de se fondre dans leur nouvelle patrie. C'est ainsi qu'elles mettent en œuvre le processus, certes regretté, mais finalement quasi assumé, de leur propre disparition. Leur compréhension d'elles-mêmes est qu'elles ne sont pas là pour perdurer comme telles, mais pour cesser d'être ce qu'elles sont.

C'est cette disposition qu'il s'agit aujourd'hui de renverser. Il s'agit de **donner un sens tout nouveau à l'acte d'émigration** ainsi qu'à l'appartenance aux groupes qui en sont issus. Au lieu d'y voir une option passive qui amoindrit et marginalise quasi définitivement celui qui y recourt, nous voulons y voir un **acte éminemment politique** qui donne aujourd'hui pouvoir (empower) à celui qui s'y engage de se constituer en un corps politique avec tous ceux qui partagent son sort et de considérer que ce corps a tous les titres pour former et exprimer une volonté politique légitime qui doit être prise en compte par les acteurs internes et externes de la politique libanaise.

Les voies de cette institution d'une **existence**, d'une **volonté** et d'une **efficace politiques** de la diaspora libanaise vont à contre-sens de celles qui ont été suivies jusqu'à présent et qui ont eu leur point de départ dans le pays sous la forme d'initiative des élites politiques résidentes.

Il nous faut considérer que la diaspora a une **légitimité** et un **droit propres à s'instituer d'elle-même**, sans prendre la permission de personne et sans se placer sous l'égide de personne.

Elle n'a pas à se faire préalablement reconnaître ce droit par la politique résidente pour passer à sa mise en œuvre.

En effet, c'est la privation de leurs droits de participation au pays, déterminée par la dissociation décrite, qui a poussés les émigrés au départ. Ce vote protestataire par l'éloignement ne peut dépouiller les diasporas de leurs droits intrinsèques. Leur **contribution** tout à fait **essentielle à la survie économique** du pays leur **donne des droits éminents** à la participation. Elle dépasse en importance tout ce que le fisc libanais est capable de collecter sur son territoire.

La **prise de conscience** de ces droits suppose chez la diaspora libanaise une sensibilité et une conviction qui semblent, dans la période actuelle, commencer à se former. Une diaspora ne devient pas sujet de droit et acteur politique par le simple fait d'exister en nombre et d'être bien installée et influente dans les pays de son expatriation. Pour le devenir, il faut que les tendances à la fusion et la disparition dans ses pays d'accueil soient contrées expressément et fortement par une **volonté de maintien** de l'identité, de l'appartenance et de la vocation transgénérationnelle du groupe humain dont elle fait partie. Cette volonté ne peut se réduire à un souhait vague ou un vœu pieux. Elle **ne peut naître que d'une crise morale** qui installe dans l'inconfort d'un sentiment d'échec et de perte touchant les projets de vie individuels de chacun des membres de ce groupe humain. Une diaspora ne peut se constituer sujet légitime de sa communauté nationale ni acteur volontaire et effectif du présent de celle-ci sans le "**travail de la négativité**" au plus profond de sa conscience d'un insoutenable manquement à soi qui collerait à toute posture d'esquive, d'oubli, de négligence ou de démission qu'elle serait tentée de prendre. Le destin du Grand Liban se décidera sur cette question de la constitution de sa diaspora en sa ressource de survie,

constitution qui est directement liée à la prise de conscience, dans le tourment d'une crise morale de l'échec collectif, de la mission dont elle a la charge et la responsabilité.